MK/HO

#### **BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

promulguant la loi n° 023-2006/AN du du 21 novembre 2006 portant ratification de l'ordonnance n°2006-001/PRES du 11 avril 2006 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n° 2100150011243 conclu à Tunis le 03 février 2006 entre le Burkina Faso et le Fonds africain de développement (FAD) pour le financement du troisième programme d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté (PASRP III).

### LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

**VU** la Constitution;

VU la lettre n° 2006-073/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 02 décembre 2006 du Président de l'Assemblée nationale transmettant pour promulgation la loi n° 023-2006/AN du 21 novembre 2006 portant ratification de l'ordonnance n° 2006-001/PRES du 11 avril 2006 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n° 2100150011243 conclu à Tunis le 03 février 2006 entre le Burkina Faso et le Fonds africain de développement (FAD) pour le financement du troisième programme d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté (PASRP III);

## **DECRETE**

ARTICLE 1:

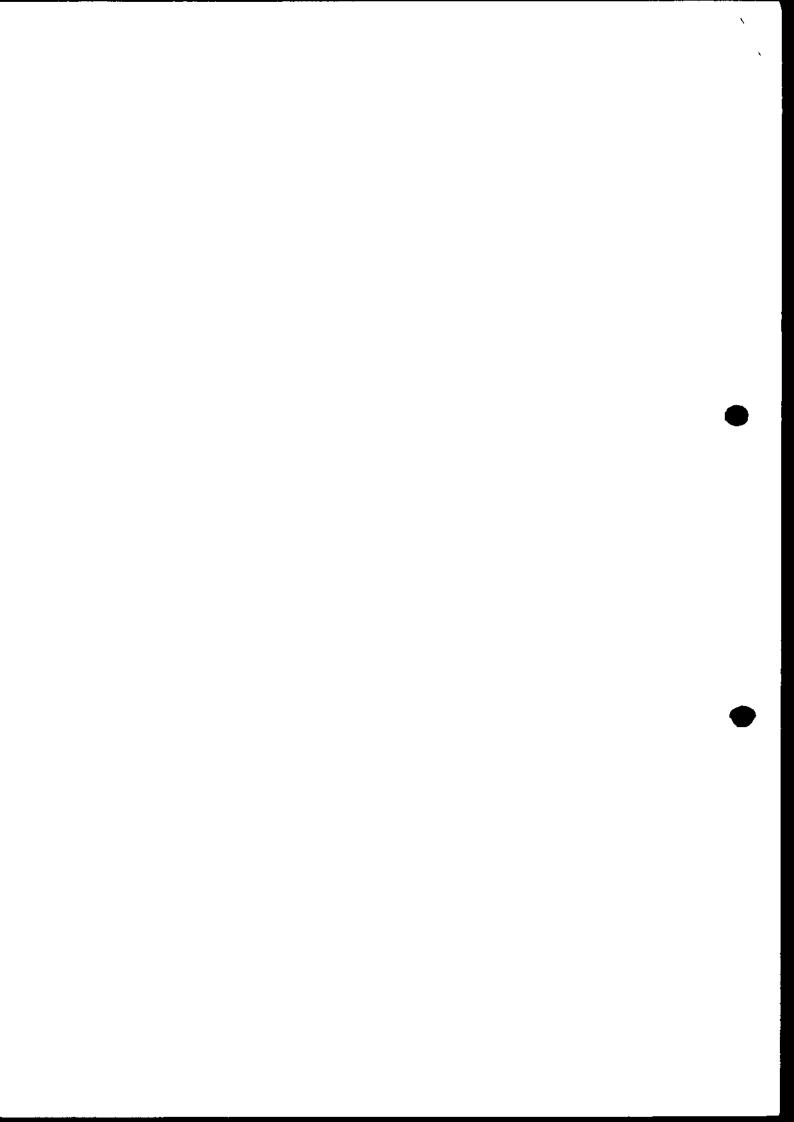
Est promulguée la loi n° 023-2006/AN du 21 novembre 2006 portant ratification de l'ordonnance n° 2006-001/PRES du 11 avril 2006 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n° 2100150011243 conclu à Tunis le 03 février 2006 entre le Burkina Faso et le Fonds africain de développement (FAD) pour le financement du troisième programme d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté (PASRP III).

ARTICLE 2:

Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 15 décembre 2006

Blaise COMPAORE



## **BURKINA FASO**

IVE REPUBLIQUE

UNITE-PROGRES-JUSTICE

TROISIEME LEGISLATURE

ASSEMBLEE NATIONALE

# LOI Nº <u>023-2006</u>/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE
N° 2006-001/PRES DU 11 AVRIL 2006 PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE
PRET N° 2100150011243 CONCLU A TUNIS LE
03 FEVRIER 2006 ENTRE LE BURKINA FASO ET LE
FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT (FAD) POUR LE
FINANCEMENT DU TROISIEME PROGRAMME D'APPUI A
LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE
(PASRP III).

## L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution;

Vu la résolution n°001-2002/AN du 05 juin 2002 portant validation du mandat des députés ;

Vu la loi nº 042-2005/AN du 06 décembre 2005 portant autorisation de ratifier par voie d'ordonnance les accords de financement signés entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers ;

a délibéré en sa séance du 21 novembre 2006 et adopté la loi dont la teneur suit :

### Article 1:

Est ratifiée l'ordonnance n° 2006-001/PRES du 11 avril 2006 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n° 2100150011243 conclu le 03 février 2006 à Tunis entre le Burkina Faso et le Fonds africain de développement (FAD) pour le financement du troisième Programme d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté (PASRP III).

### Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 21 novembre 2006.

Le Président

Le Secrétaire de séance

Pissi Léonard MASSIMBO